



Annexe FLASH INFO n°16

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

• Gestion des déchets alimentaires

Afin de répondre à la législation rendant obligatoire le tri des déchets alimentaires à la source, Roannais Agglomération a lancé le déploiement d'abri-bacs : Des équipements destinés aux foyers ne pouvant être équipés d'un composteur.



À partir du mois de septembre, afin de doter les foyers vivants en habitat collectif ou habitats exigus en centre-bourg rural, une distribution des équipements de pré-collecte (1 bio-seau et 100 sacs krafts) sera réalisée par une équipe d'animateurs. Ces derniers feront 2 voire 3 passages en porte à porte sur les secteurs identifiés. En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres invitant l'utilisateur à se rendre à une permanence pour récupérer son kit.

Pour rappel, pour les foyers vivants en maison individuelle avec jardin, la pratique du compostage individuel est fortement recommandée. Toutefois, bien qu'une majorité des foyers concernés ont reçu un composteur, il convient de prendre en considération que tous les habitants ne souhaitent pas composter et/ou ne compostent pas l'intégralité de leurs déchets alimentaires, notamment les déchets carnés. Dans ce cadre, ces habitants pourront déposer leurs déchets alimentaires dans les abri-bacs. Le nombre d'abri-bacs sur la commune de CHANGY a été fixé à deux. Ils seront situés Place du Champ de Foire et à côté du point verre, près du Foyer Rural.

Les abri-bacs seront collectés 1 fois par semaine l'hiver et 2 fois par semaine l'été.

Vous trouverez ci-dessous tous les déchets alimentaires autorisés dans l'abri-bac :

LES CONSIGNES DE TRI

**TOUS
LES
DECHETS
ALIMENTAIRES**

AUTORISÉS

V viande / Poisson
Coquillages & crustacés

Épluchures / Restes
de fruits & légumes

Marc de café &
sachet de thé

Fromage

Coquilles d'œuf

Pain
& céréales

Restes de repas

INTERDITS

Huile

Déchets verts

Sacs plastiques
(même biodégradables)

Capsule de café

Verre, plastique, métal

Couches

Mégots, cendres, litière,
déjections animales

ACCÈS DÉCHÈTERIES :

Les barrières aux entrées des déchèteries devraient être opérationnelles fin septembre. Si vous n'avez pas encore demandé votre badge d'accès, pensez à le faire rapidement !

• Ateliers Prévention

Vous avez 60 ans ou plus ? Vous habitez Changy ou les communes environnantes ?

Des ateliers prévention des chutes, activités physiques, renforcement musculaire, équilibre alimentaire, sont proposés par Roannais Agglomération, à partir du 5 novembre et jusqu'au mois de juin (hors vacances scolaires). Ces ateliers collectifs, gratuits, auront lieu au Foyer Rural, les mardis matin de 9h00 à 10h00. Ils sont encadrés par une personne agréée. Merci de vous faire inscrire en Mairie au 04.77.64.30.51. Le nombre de places est limité à 15 participant(e)(s).



Signalétique Route des Vins



Dans le cadre de la signalisation de la Route des Vins en Côte Roannaise, de nouveaux panneaux sont apparus.

Cette signalétique emmènera les visiteurs vers les viticulteurs depuis la route des vins et depuis la RD n°8. Elle va aussi servir à guider les cyclotouristes sur les boucles de découverte de notre territoire. 7 circuits VTT sont proposés, dont deux sur Changy :

- Boucle 1 : « L'Ascensionnelle » : La Pacaudière – Le crozet – Changy : 13,8 km 250 m D+
- Boucle 2 : « La sportive » : Changy – Ambierle : 16,4 km 180 m D+

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.roannais-tourisme.com/gastronomie/vignoble-cote-roannaise/la-route-des-vins

L'uniformisation de la signalisation sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération a permis de supprimer les panneaux obsolètes ou vieillissants.